



ASSOCIATION FRANÇAISE DES CATALANISTES

Appel à candidatures pour la dotation d'une bourse de recherche CAMPAGNE 2023

Finalité et modalités du concours :

Afin d'encourager la recherche dans le domaine de la langue, la littérature et la culture catalanes, l'Association Française des Catalanistes a prévu la dotation d'une bourse annuelle de 400,00€ destinée aux jeunes catalanistes de France.

Cette bourse a pour objet de contribuer à financer un séjour à l'étranger dans le cadre de la recherche.

Pour aspirer à cette bourse il faut être étudiant de 2^{ème} année de Master Recherche, ou doctorant dans une université française. Les titulaires d'un poste dans l'enseignement secondaire sont exclus.

La dotation de la bourse vise toutes les thématiques liées à la langue, la littérature et la culture des pays catalans.

Les membres du jury seront désignés par le bureau de l'AFC et agiront en toute indépendance dudit bureau.

Le classement des candidatures se fera en fonction de la qualité des dossiers présentés.

Le jury décidera de l'attribution de cette bourse annuelle (50% avant le départ, 50% au retour) après étude des demandes.

La bourse doit être utilisée dans le courant de l'année civile 2023.

Tout candidat doit être membre de l'AFC.

Le dossier de candidature doit comporter :

L'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet du mémoire de master 2 ou de la thèse, et du nom du directeur de recherche ;

Le CV du candidat (données personnelles, cursus universitaire...) ;

L'avis circonstancié du directeur de recherche qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;

Le programme détaillé des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement du mémoire ou de la thèse ainsi que de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 1 et 3 pages).

L'engagement écrit de fournir un rapport circonstancié (entre 1 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire du mémoire ou de la thèse à la Présidente de l'AFC, qui pourra, avec l'accord du candidat, la mettre en ligne sur le site de l'AFC.

Calendrier des opérations :

Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen des listes de diffusion de l'AFC et de xarxallull, et est également consultable sur le site de l'AFC (<https://france-catalaniste.com/>).

Les dossiers de candidature doivent être adressés, en un seul pdf et par voie électronique, **avant le 11 mars 2023**, à la Présidente de l'AFC <immaculada.fabregas@univ-ubs.fr>.

Le jury se réunira fin mars 2023, et établira son classement qu'il transmettra au bureau de l'AFC. C'est par cette voie que le lauréat sera averti que son dossier a été retenu. Il lui appartiendra ensuite de prendre contact avec la Trésorière de l'AFC, Mme Maria Llombart <maria.llombart-huesca@univ-montp3.fr> pour demander le versement de sa bourse (50% avant le départ, 50% au retour).

* * *